

→ E. POUR ALLER PLUS LOIN

Pour les établissements qui souhaitent aller plus loin, la mise en place d'un système de management environnemental peut faire l'objet d'une validation par un organisme extérieur pour une plus grande reconnaissance. Différentes modalités existent ; voici les plus connues applicables à des établissements de formation initiale :

→ La norme internationale ISO 14001



L'obtention de la norme ISO 14001 prouve que tout a été fait pour que l'impact environnemental d'une activité ou d'un produit soit minimal.

Cette norme permet à une structure d'organiser sa gestion environnementale selon une logique d'amélioration permanente.

Elle est obtenue suite à un audit effectué par une structure externe agréée, et doit être renouvelée régulièrement. Elle suit le référentiel ISO 14001 (version 2004) et est très proche de la norme ISO 9000, qui vise la mise en œuvre d'un système Qualité.

Une politique environnementale doit être élaborée, puis les moyens nécessaires à cette politique doivent être mis en œuvre. Pour mieux l'appréhender, l'activité est découpée en plusieurs processus. L'évaluation environnementale du site et la planification d'actions restent un préalable. Les diverses responsabilités et fonctions dans le système sont définies, une gestion documentaire et un système de surveillance sont mis en place.

→ L'Eco-Audit : une certification européenne



L'EMAS (Eco Management and Audit Scheme) ou Eco-Audit, fortement tourné vers les entreprises, peut être obtenu par une institution de droit public ou privé. Ce SME est défini par un règlement européen.

Il consiste en une analyse environnementale des activités, produits et services. Un SME est mis en place, une déclaration environnementale est élaborée et des audits sont réalisés.

La déclaration est ensuite communiquée à l'organisme compétent qui l'enregistre et la met à disposition du public.

→ L'Agenda 21 scolaire



Les Agenda 21 sont des plans d'actions pour le 21e siècle en matière de protection de l'environnement. Ils sont généralement adoptés par des collectivités territoriales. Ces plans d'actions sont fondés sur le principe d'amélioration permanente de la démarche.

Il existe une version Agenda 21 adaptée aux établissements scolaires. Le Comité 21¹ propose un guide "De l'école au campus, agir en ensemble pour le développement durable - guide méthodologique de l'Agenda 21 scolaire"² (décembre 2006). Ce guide donne des indications pour mettre en place un Agenda 21 scolaire.

Il existe une version Agenda 21 adaptée aux établissements scolaires. Le Comité 21¹ propose un guide "De l'école au campus, agir en ensemble pour le développement durable - guide méthodologique de l'Agenda 21 scolaire"² (décembre 2006). Ce guide donne des indications pour mettre en place un Agenda 21 scolaire.

¹ www.comite21.org

² Numéro ISBN : 2 911520 11 4 / 9782911520112

Par ailleurs, les projets qui peuvent être mis en oeuvre au niveau d'un établissement de formation sont évidemment plus nombreux que les quelques dispositifs présentés. Parmi les autres opportunités, il faut noter :

→ La classe à projet artistique et culturel

Ce type de classe s'adresse aux lycées professionnels et aux CFA. Au travers d'un projet pluridisciplinaire, cette classe est organisée en vue d'une production artistique et/ou culturelle permettant *"de créer des liens entre pratique professionnelle et pratique artistique. [...] la culture scientifique et technique peut être un support privilégié des projets mis en place dans l'enseignement professionnel."*¹.

Au travers de partenariats avec des professionnels de l'environnement, un établissement de formation automobile pourrait monter un tel projet.

Par ailleurs, une contribution financière du ministère de l'Éducation nationale est envisageable pour accompagner ces classes à projet artistique et culturel.

→ La classe "environnement"

Pendant plusieurs jours, une classe se déplace vers un lieu d'accueil adapté et capable de fournir à la fois les installations et les ressources culturelles nécessaires. La classe "environnement" peut bénéficier de subventions de l'Éducation nationale, voire des Services décentralisés de l'État concernés, des collectivités territoriales et locales.

→ La semaine du développement durable

La Semaine du développement durable a lieu chaque année ; la date limite de dépôt de projet se trouve sur le site du ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire.

→ Le programme Eco-Ecole



Eco-Ecole² est un label décerné aux écoles élémentaires et aux établissements scolaires du secondaire qui se mobilisent pour l'environnement.

Dans les établissements qui se portent volontaires, les élèves, les enseignants, la direction et les personnels travaillent successivement sur cinq thèmes prioritaires : l'alimentation, la biodiversité, les déchets, l'eau et l'énergie.

Le programme Eco-Ecole est porté par la Fondation pour l'Éducation à l'Environnement en Europe (FEEE).

¹ Circulaire du ministère de l'Éducation nationale n°2001-104 parue au Bulletin officiel du 14 juin 2001 et disponible sur www.education.gouv.fr

² www.eco-ecole.org